



## Classement sans suite de demande de naturalisation

-----  
Par PILARCITA33

Bonjour,

La préfecture a renvoyé ma demande de naturalisation, et prétend que je ne me suis pas présentée, ni répondu à la convocation qu'elle m'a adressée. Ma dernière convocation date du 12/05/2021. J'ai maintenu dans tout moment la communication avec la préfecture et ai toujours déclaré que je ne pouvais pas être à leur convocation, car j'étais bloquée au Pérou, car je suis arrivée avant la pandémie avec mon mari et avec la fermeture des frontières, le confinement au Pérou, en France et peu ressources pour nous payer un autre billet d'avion, nous espérons que notre compagnie aérienne pourra nous apporter, ce qui devrait être donné le 26/07/2021. Pour cette raison, je communiquais toujours avec la préfecture et ils me demandaient si j'étais déjà de retour. La dernière convocation n'a pas pu être là et j'ai envoyé une lettre avec une lettre recommandée avec avis de réception et qu'elle est arrivée en préfecture le 17/05/2021, mais j'ai reçu une nouvelle lettre en date du 18/05/2021 dans laquelle ils disent que je ne me suis pas présenté, mais ils ne font aucune mention de ma lettre ou de tout ce que je demande. Maintenant, je dois faire un recours gracieux, mais je suis toujours au Pérou, car l'ambassade a rejeté mon visa de retour et m'a demandé de demander un autre visa de long séjour marié avec conjoint français. Mon titre de séjour a expiré et mon récépissé a expiré le 11/08/2020.

Quelle est la loi ou les articles à invoquer, lorsque mon droit a été violé et qu'ils n'ont pas pris en compte, ou n'ont pas répondu à ma lettre, celle qui est arrivée à la date et avant le jour de ma dernière convocation ?